



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 23 juillet 2018*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché N°180017CGT - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Cossec Pepito Feretti**

L'an deux mille dix-huit, le 23 juillet à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVAVI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Marché N°180017CGT - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Cossec Pepito Feretti**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 27 avril 2018 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant Marché N°180017CGT - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Cossec Pepito Feretti ;

**DECIDE**

D'attribuer le marché correspondant au Groupement solidaire LUCCHINI Stéphane co-traitant N°1 (mandataire), N° de Siret 392 417 523 00025, sise à Bastia - Co-traitant N°2 SARL BET I.S.B., N° de Siret 492 651 468 00034, sise à Bastia, Co-traitant N°3 Société Méditerranée d'ingénierie, N° de Siret 349 342 147 000 23, sise à Bastia, pour un montant de 134 000 € HTVA ;

Bureau du 23 juillet 2018

OBJET : Marché N°180017CGT - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Cosec Pepito Feretti

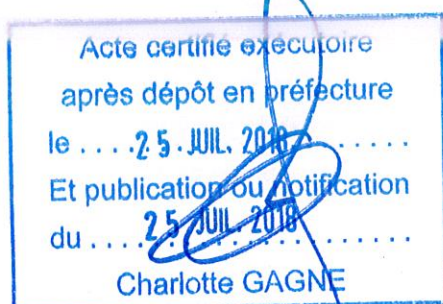
**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line extending downwards from the left side.

François TATTI

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification***